

CAMEROUN

2017

Richard Antonin DOFFONSOU / r.doffonsou@afdb.org
Francis Jony ANDRIANARISON / francis.andrianarison@undp.org



CAMEROUN

- La croissance se situe à 4.7 % en 2016 mais elle baisse d'un point par rapport à 2015 en raison du recul du secteur secondaire et plus particulièrement des industries extractives.
- Une politique de diversification accrue de l'économie dans le secteur primaire et la rationalisation des choix d'investissement en infrastructures permettent d'atténuer les déséquilibres budgétaire et du compte courant.
- Dans une perspective d'industrialisation, la valorisation des productions agrosylvo-pastorales et l'exploitation judicieuse des ressources minières, minérales, énergétiques se prêtent à une montée dans les chaînes de valeurs, sous réserve de réformes sectorielles et de l'amélioration de l'environnement des affaires.

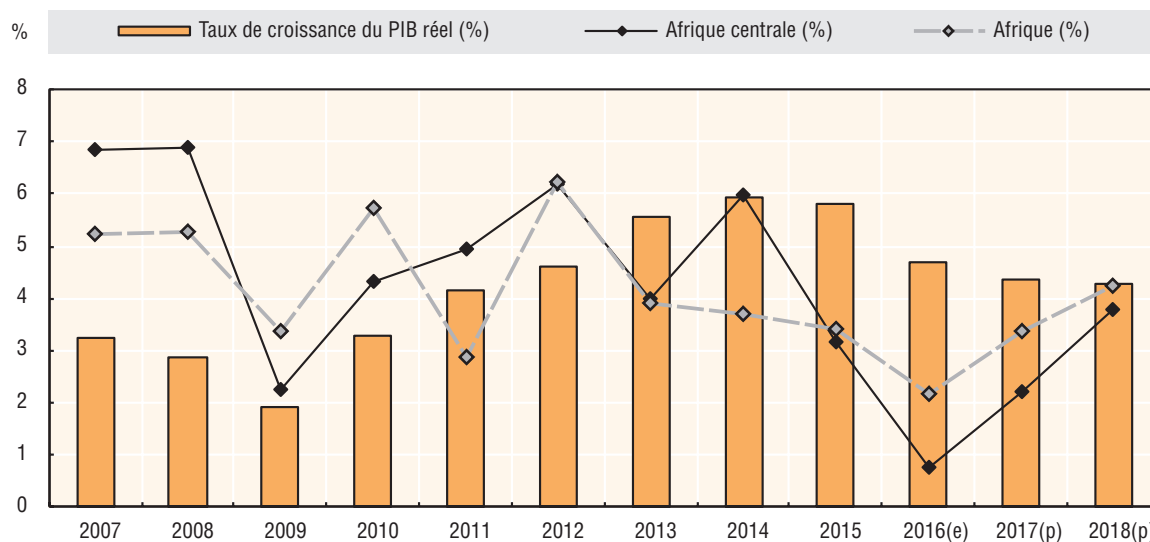
Vue d'ensemble

La conjoncture internationale et régionale a influencé les performances de l'économie camerounaise en 2016. Le choc pétrolier et la crise sécuritaire régionale qui touche l'extrême Nord du pays ainsi que les dévaluations compétitives de la monnaie nigériane ont eu un impact sur les activités économiques et les échanges de biens et services. Cependant, l'économie a été résiliente. La croissance est estimée à 4.7 % en 2016, en recul par rapport à 2014 et 2015 lorsqu'elle flirtait avec les 6.0 %. La politique budgétaire a été modérément expansionniste, marquée par la conduite des grands projets d'infrastructures. Le déficit budgétaire s'est creusé atteignant 3.3 % du PIB en 2016 contre 2.5 % en 2015. La diversification de l'économie dans les chaînes de valeurs agricole et de la sylviculture s'est poursuivie.

Quant à la politique monétaire, elle est demeurée modérément expansionniste, à l'instar des années précédentes, en lien avec l'orientation de la politique budgétaire. Ceci a induit un accroissement de la masse monétaire de 9.2 %, passant de 3 635.3 milliards XAF (Franc CFA EAC) en août 2015 à 3 969.8 milliards en août 2016. L'atonie de la reprise économique dans les principales zones d'échanges au sein de l'Union européenne (France, Allemagne), en Asie (République populaire de Chine) et en Afrique de l'Ouest (Nigéria), qui concentrent 80.4 % des partenaires commerciaux du Cameroun, n'a pas soutenu le solde courant dont le déficit est estimé à 4.8 % du PIB en 2016 contre 4.2 % en 2015. Ainsi, les avoirs extérieurs nets ont connu une diminution en glissement annuel de 5.5 % passant de 1 624.6 milliards XAF en août 2015 à 1 535.4 milliards en août 2016, correspondant à environ cinq mois d'importation. Le taux d'inflation en 2016 se situe à 2.2 % contre 2.7 % en 2015. À moyen terme, ce taux se maintiendrait en deçà du seuil de convergence fixé à 3.0 % en zone de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Les perspectives de croissance à moyen terme continueront d'être favorables avec une prévision de 4 à 5 %. La croissance sera tirée par le secteur non pétrolier en bénéficiant des dividendes des politiques de diversification économique et des incitations à l'investissement. Les performances économiques enregistrées par le pays depuis quelques années ont un impact positif sur la pauvreté dont le taux a baissé de 2.4 points entre 2007 et 2014. Mais la croissance devra être plus inclusive pour réduire les inégalités.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	5.8	4.7	4.4	4.3
Croissance du PIB réel par habitant	3.3	2.2	1.9	1.8
Inflation	2.7	2.2	2.3	2.3
Solde budgétaire (% PIB)	-2.5	-3.3	-2.3	-1.8
Compte courant (% PIB)	-4.2	-4.8	-4.2	-3.6

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développement récents et perspectives

À l'instar de l'année 2015, la conjoncture internationale en 2016 n'a pas été favorable au Cameroun. En effet, le choc pétrolier a exercé un impact négatif sur les finances publiques et la balance des paiements. Par ailleurs, les risques sécuritaires aux frontières du pays, dans l'extrême Nord voisin du Nigeria et du Tchad, et à l'Est proche de la République centrafricaine (RCA), ne se sont pas sensiblement atténués. Malgré ce contexte, l'économie camerounaise, la plus diversifiée de la CEMAC, a continué à faire preuve de résilience. La croissance est estimée à 4.7 % en 2016, en recul d'un point par rapport aux taux de 5.8 % et 5.9 % atteints respectivement en 2015 et 2014. Ce repli est imputable à la forte contraction de l'activité des industries extractives essentiellement pétrolières (-0.3 % en 2016 contre +27.1 % en 2015) et au repli de la valeur ajoutée de l'agriculture industrielle d'exportation (+2.8 % en 2016 contre +9.3 % en 2015). En conséquence, le PIB pétrolier chute de 1.2 % en 2016 après une hausse de 28.1 % en 2015, alors que le PIB non pétrolier poursuit sur sa tendance avec une croissance de 5.0 % en 2016 et 4.9 % en 2015.

Le secteur primaire est stimulé principalement par l'agriculture vivrière qui en représente environ 67.7 % et 14.6 % du PIB global. Cette branche d'activité en progression continue (+4.7 % en 2016 contre +4.6 % en 2015) bénéficie de la demande nationale en produits destinés à la consommation locale des ménages ainsi que de la forte demande extérieure émanant du Nigeria, des pays voisins de la CEMAC et par-delà les autres pays de la zone de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). L'introduction des semences améliorées à haut rendement



avec l'appui de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) dans le cadre des programmes agropoles, le désenclavement des bassins de production et le renforcement des corridors routiers inter-États ont contribué à accroître la production et les échanges. Quant à l'agriculture industrielle d'exportation (cacao, coton et café arabica), elle connaît un ralentissement marqué, avec une progression de sa valeur ajoutée de 2.8 % en 2016 contre 9.3 % en 2015. L'offre de produits pâtit du vieillissement du verger faute d'accès des producteurs aux financements. La baisse de la demande mondiale et le niveau des prix internationaux n'incitent pas à l'extension des surfaces cultivées. Les producteurs préfèrent donc substituer à ces produits des cultures vivrières à cycle court, plus rentables. L'activité sylvicole et l'exploitation forestière connaissent également une décélération en raison de la faiblesse de la demande mondiale de bois sur le marché. Mais la baisse des prix du carburant, principal intrant dans la transformation, et la vigueur de la demande locale contribuent à dynamiser l'activité.

Après une forte progression sur la période 2011-15 de 5.5 % en moyenne, le secteur secondaire enregistre une décélération. Sa valeur ajoutée affiche en 2016 une hausse de 3.7 % contre 8.6 % en 2015, en liaison avec le ralentissement des activités dans le secteur pétrolier. Depuis 2012, l'évolution du secteur était tributaire de l'augmentation substantielle de la production de pétrole. Mais en 2016, les cours du pétrole brut, qui ont atteint un niveau planché depuis la baisse amorcée en 2014, n'ont pas stimulé les investissements dans les activités pétrolières d'extraction ou d'exploration. En conséquence, selon les estimations de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), la production de pétrole brut à fin décembre 2016 se situerait à 35.9 millions de barils, en hausse de 2.7 % contre une progression de 27.3 % en 2015. La SNH ne prévoit donc pas une embellie de la production pétrolière nationale en 2017 ou 2018. Mais la hausse de la production gazière industrielle (31.4 %) et de condensa (8.2 %) devrait se poursuivre en 2017 selon la SNH, compensant la production pétrolière et induisant une croissance moyenne des industries extractives de 7.5 % sur la période 2017-19. Cette évolution résulterait de l'extension du réseau de distribution et de la substitution – par plusieurs industries – du fioul par le gaz industriel, moins onéreux et plus propre.

En raison de la diversification de l'économie, la croissance du secteur secondaire hors pétrole est projetée à 7.4 % en moyenne sur la période 2017-18. Ce secteur tirerait en effet profit de l'effet multiplicateur exercé par le dynamisme des bâtiments et travaux publics sur les autres branches, lui-même consécutif à l'expansion des grands projets d'infrastructures. Le principal défi à moyen terme pour les deux prochaines années est lié à la disponibilité en énergie électrique dont dépendent les industries agro-alimentaires et manufacturières du pays. Le barrage réservoir de Lom Pangar, qui permet une meilleure régulation du niveau des eaux des barrages en amont en période d'étiage, est achevé. Et de nouveaux barrages hydroélectriques et centrales à gaz seront construits au cours des prochaines années. Mais la mauvaise qualité des infrastructures de transport et des réseaux de distribution d'électricité entraîne des pertes techniques et non techniques estimées à 20 %. Ce qui pourrait différer l'effet de ces investissements sur la croissance du PIB. Par ailleurs, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes nécessaires pour garantir l'équilibre financier et le bon fonctionnement du secteur de l'électricité pourrait également réduire la contribution du secteur secondaire au PIB. Si ces contraintes étaient atténuées voire levées, et si la fourniture d'électricité était améliorée, la valeur ajoutée du secteur secondaire croîtrait en moyenne de 6.4 % sur la période 2017-19.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est stimulée par toutes les branches mais plus substantiellement par les transport et télécommunications (+8.4 % en 2016 contre +3.4 % en 2015) et par les activités bancaires et financières (+8.8 % en 2016 contre +7.7 % en 2015). La croissance du secteur tertiaire devrait se maintenir au-delà de 6 % sur la période 2017-19 contre 4.9 % en 2015.

Les composantes de la demande (intérieure et extérieure) ont connu des évolutions contrastées traduisant leur tendance historique structurelle depuis la reprise amorcée en 2008. La demande intérieure (consommation finale et investissement) continue de soutenir la croissance du PIB



avec une contribution estimée à 4.9 points en 2016 contre 6.1 points en 2015. Sous l'effet conjugué de la consommation finale des ménages, des investissements en infrastructures du Projet du plan d'urgence triénel (Planut) et de la seconde génération de projets structurants, la contribution de la demande intérieure au PIB pourrait atteindre en moyenne 6.8 points entre 2017 et 2019. A contrario, la demande extérieure nette continue d'obérer la croissance à hauteur de 0.8 point en moyenne, en raison de la hausse plus prononcée des importations de biens d'équipements nécessaires à la réalisation des projets structurants par rapport aux exportations. Par ailleurs, le poids des importations dans le PIB (18.8 %) reste plus élevé que celui des exportations (16.7 %). Cette tendance, qui devrait se maintenir sur la période 2016-19, induit un déficit structurel du compte courant de l'ordre de 3 % à 5 % du PIB.

Le taux d'inflation en 2016 se situe à 2.2 % contre 2.7 % l'année précédente. Ce taux se maintiendrait à moyen terme en deçà du seuil de convergence fixé à 3 % en zone CEMAC. Les perspectives de croissance à moyen terme continueront d'être favorables, entre 4 et 5 %. La croissance continuera d'être stimulée par le secteur non pétrolier en bénéficiant des dividendes des politiques de diversification économique et des incitations à l'investissement.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	23.6	23.4
Dont pêche	1.2	2.0
Activités extractives	8.3	4.9
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	8.1	4.7
Activités de fabrication	14.5	14.3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.0	1.0
Construction	5.7	8.0
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	19.5	20.0
Dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	7.1	7.7
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	10.9	11.0
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	8.2	8.6
Autres services	1.2	1.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La politique budgétaire en 2016 a été modérément expansionniste tout en veillant à limiter le déficit du solde primaire. Elle a été marquée par la poursuite des grands projets d'infrastructures et la diversification de l'économie dans les chaînes de valeurs agricoles. Le cadre budgétaire est resté conforme à celui du budget-programme édicté par la CEMAC et mis en œuvre depuis 2013. Le budget a été élaboré sous l'hypothèse d'un taux de croissance économique de 6 % dans un contexte international et national marqué par ; i) le ralentissement de l'économie mondiale ; ii) la faiblesse des cours mondiaux du pétrole brut et des autres matières premières ; iii) l'exécution des chantiers des coupes d'Afrique des nations 2016 et 2019 et du Planut pour l'accélération de la croissance ; et iv) l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne.

Le budget 2016, en hausse de 6.9 %, s'équilibrait en ressources et en dépenses à 4 234.7 milliards XAF contre 3 959.8 milliards en 2015. Les recettes comprenaient 397.2 milliards XAF



de recettes pétrolières (-57.2 %), 2 469.3 milliards de recettes non pétrolières (-2.1 %), 120 milliards de recettes de privatisations, 948.2 milliards d'emprunts et dons (+7.5 %), et 300 milliards de financement bancaire. Quant aux dépenses, elles incluaient 1 981.2 milliards XAF de dépenses courantes (-12.2 %), 1 525.8 milliards de dépenses en capital (+40.2 %) et 727.7 milliards au titre du service de la dette (+41.5 %), représentant 17.2 % du budget 2016 contre 12.9 % en 2015.

Les recettes internes pétrolières et non pétrolières devraient selon les estimations, enregistrer une contre-performance due au choc pétrolier et à la crise sécuritaire dans l'extrême Nord. Elles atteindraient 2 793.2 milliards XAF à fin décembre 2016 contre une prévision de 2 986.5 milliards. Quant aux dépenses budgétisées, elles devraient atteindre le niveau global prévisionnel. Les dépenses courantes enregistreraient une hausse en valeur de 8.6 % par rapport au budget voté, pour atteindre 2 152.9 milliards XAF. Mais les ratios des dépenses courantes et de la masse salariale, respectivement de 14.5 % et 5.2 % (en pourcentage du PIB), s'inscriraient en changement léger de +0.3 et -0.2 point par rapport à 2015. Cela traduit un retour à une situation normale après les recrutements dans la fonction publique et les forces de sécurité des précédentes années. Les dépenses en capital avoisineraient 1 355 milliards XAF, soit une baisse de 11.2 %, contre une inscription budgétaire de 1 525.8 milliards. Le déficit budgétaire va se creuser atteignant 3.3 % du PIB en 2016 contre 2.5 % du PIB en 2015. La politique budgétaire en 2017 est modérément expansionniste avec un budget qui atteint 4 373.3 milliards XAF, en hausse de 3.3 % par rapport à 2016. Une plus grande rationalisation des choix budgétaires s'impose pour ne pas davantage obérer les ratios d'endettement.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	21,2	18,0	18,1	18,1	17,8	18,1	18,1
Recettes fiscales	12,8	13,1	13,6	14,0	14,1	13,8	13,5
Recettes pétrolières	7,1	4,1	3,8	3,5	3,1	3,6	4,0
Total dépenses et prêts nets (a)	19,0	21,9	22,7	20,5	21,2	20,4	19,9
Dépenses courantes	14,1	15,0	14,7	14,2	14,5	14,0	13,8
Sans intérêts	13,7	14,6	14,3	13,8	13,3	13,0	12,7
Salaires et rémunérations	5,4	5,4	5,4	5,4	5,2	5,2	5,2
Intérêt	0,4	0,4	0,4	0,4	1,2	1,0	1,0
Dépenses d'investissement	4,9	6,9	8,0	6,4	6,7	6,5	6,1
Solde primaire	2,6	-3,6	-4,2	-2,1	-2,1	-1,4	-0,8
Solde global	2,2	-4,0	-4,6	-2,5	-3,3	-2,3	-1,8

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Le Cameroun est membre de la CEMAC et de la zone franc. Sa politique relève du Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC). En 2016, elle est restée modérément expansionniste à l'instar des années précédentes, en lien avec l'orientation de la politique budgétaire. Il s'agissait d'assurer la stabilité monétaire à travers les prix et le taux de change effectif réel, grâce à une couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 %, tout en évitant l'éviction de l'investissement privé par les dépenses publiques. Cette politique s'est traduite par trois principales mesures. D'abord le maintien du taux d'intérêt des appels d'offres à 2.45 % opéré le 9 juillet 2015. Ensuite, la fixation en 2016 d'un objectif plafond de refinancement à 200 milliards XAF. Enfin, l'assouplissement du dispositif des réserves obligatoires à travers la baisse de 50 % des coefficients le 6 avril 2016.

Cette politique a induit un accroissement de la masse monétaire de 9.2 %, passant de 3 635.3 à 3 969.8 milliards XAF entre août 2015 et août 2016. La liquidité bancaire a baissé et le ratio des réserves des banques sur les dépôts est passé de 22.4 % à 21.1 % sur la même période. Le crédit

intérieur a connu une hausse de 15.9 %, passant de 2 403.6 à 2 785.7 milliards XAF entre août 2015 et août 2016, essentiellement imputable à la hausse des créances nettes sur l'État et des crédits à l'économie. Les crédits à l'économie se sont accrus au 31 août 2016 de 6.2 % avec un encours de 2 850.1 milliards contre 2 682.5 milliards XAF à fin 2015. Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse des engagements du secteur privé d'environ 208.1 milliards XAF liée aux travaux relatifs aux projets d'infrastructures structurantes.

Cependant, les avoirs extérieurs nets ont connu une diminution en glissement annuel de 5.5 % passant de 1 624.6 à 1 535.4 milliards XAF entre août 2015 et août 2016, ce qui correspond à environ cinq mois d'importation. Les créances nettes de l'État sur le système bancaire ont baissé de 76.9 % en glissement annuel à fin août 2016.

Les recettes pétrolières ont baissé mais le Cameroun n'a pas recouru à la totalité de sa quote-part des avances statutaires de la BEAC. Le pays a préféré émettre des titres publics sur le marché financier plutôt que de recourir au plafond de refinancement de la BEAC qui s'établit à 576.9 milliards XAF en 2016, contre 377 milliards en 2015. Le niveau d'utilisation des ressources était de 201 milliards XAF à fin juin 2016 contre 60 milliards à fin 2015. Le recours massif au refinancement de la BEAC par les autres pays a réduit substantiellement le niveau des réserves de change de la CEMAC. La décision unanime des chefs d'États de la CEMAC d'adopter des programmes de réformes avec le FMI pourrait atténuer le risque global sur les réserves de changes.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Les échanges économiques du Cameroun au cours de l'année 2016 se sont déroulés dans un environnement peu favorable marqué par divers chocs. Au plan régional et national, les crises sécuritaire et humanitaire dans les régions du Sud et de l'Est ont continué à freiner la fluidité du commerce et le volume des échanges. Les dévaluations du naira au Nigeria, pour faire face à la pénurie de devises, ont obéré la compétitivité des biens agricoles et agro-industriels camerounais. Le pays a signé un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE qui est effectif depuis le 4 août 2016. Au plan international, les termes de l'échange se sont détériorés, reflétant la baisse des cours des matières premières et du pétrole brut (principal produit d'exportation) par rapport à ceux des importations.

Les principales zones et partenaires pour les échanges commerciaux sont l'Union européenne (37 %), l'Asie orientale (19 %), l'Afrique de l'Ouest (17 %) et l'Asie du Sud-est (11 %). L'atonie de la reprise économique en France, Allemagne, République populaire de Chine, Nigéria, qui concentrent 80.4 % des partenaires commerciaux du Cameroun, n'a pas soutenu le solde des comptes courants dont le déficit est estimé à 4.8 % du PIB en 2016 contre 4.2 % en 2015. En l'absence de mesures volontaristes pour diversifier davantage le tissu économique, pendant la période transitoire précédant le désarmement tarifaire qui résultera de l'APE avec l'UE, le déficit des comptes courants et les pertes de recettes douanières pourraient s'accroître au cours des prochaines années.

Pour mieux tirer profit des APE, l'intégration régionale du Cameroun est fondamentale. Partageant des frontières avec six pays, c'est un territoire de transit pour le Tchad et la République centrafricaine, qui sont enclavés. À ce titre, la construction d'infrastructures (énergie, transport, TIC) et la facilitation du transport renforcent la compétitivité du pays et les échanges régionaux. Selon l'édition 2016 de l'Indice de l'intégration régionale qui évalue notamment l'intégration commerciale, productive et les infrastructures régionales, le Cameroun fait figure de pays le mieux intégré du bloc de la CEEAC.



Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	2,0	-0,7	-1,4	-1,3	-2,1	-2,0	-1,4
Exportations de biens (f.o.b.)	25,4	20,6	20,5	18,3	16,7	17,5	18,0
Importations de biens (f.o.b.)	23,4	21,2	21,9	19,6	18,8	19,4	19,4
Services	-4,1	-2,1	-2,0	-2,4	-1,2	-1,3	-1,3
Revenu des facteurs	-1,8	-2,2	-2,1	-1,5	-2,7	-2,3	-2,2
Transferts courants	2,7	1,0	1,1	1,0	1,3	1,3	1,3
Solde des comptes courants	-1,2	-3,9	-4,4	-4,2	-4,8	-4,2	-3,6

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Pour atteindre les objectifs de développement du pays sur la période triennale 2016-18, la mobilisation des financements prévoyait une structuration du portefeuille de dette comprenant 70 % de dette extérieure et 30 % de dette intérieure à horizon 2018, en partant d'un portefeuille de dette composé de 75.1 % de dette extérieure et 24.9 % de dette intérieure à fin 2015. Le plafond des nouveaux engagements publics à contracter au cours de la période 2016-18 a été fixé à 3 279 milliards XAF. Pour l'année 2016, ce plafond, base engagement, a été fixé à 1 385 milliards XAF, dont 1 000 au titre de l'endettement extérieur et 385 pour l'endettement intérieur.

L'encours de la dette publique du Cameroun au terme du premier trimestre de l'année 2016 est estimé à 4 502 milliards XAF, soit 26.8 % du PIB. Il a enregistré une baisse de 2.5 % par rapport au trimestre précédent. Mais il augmente de 16,9 % en glissement annuel. Cette dynamique résulte de deux effets combinés. D'une part, l'appréciation du dollar américain qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 et d'autre part, l'augmentation de la dette commerciale d'environ 473.7 % liée à l'émission de l'eurobond en 2015, pour un montant de 750 millions USD les ressources mobilisées ayant servi pour financer le Planut ainsi que la dette et le plan d'extension des capacités de la Société nationale de raffinage (Sonara).

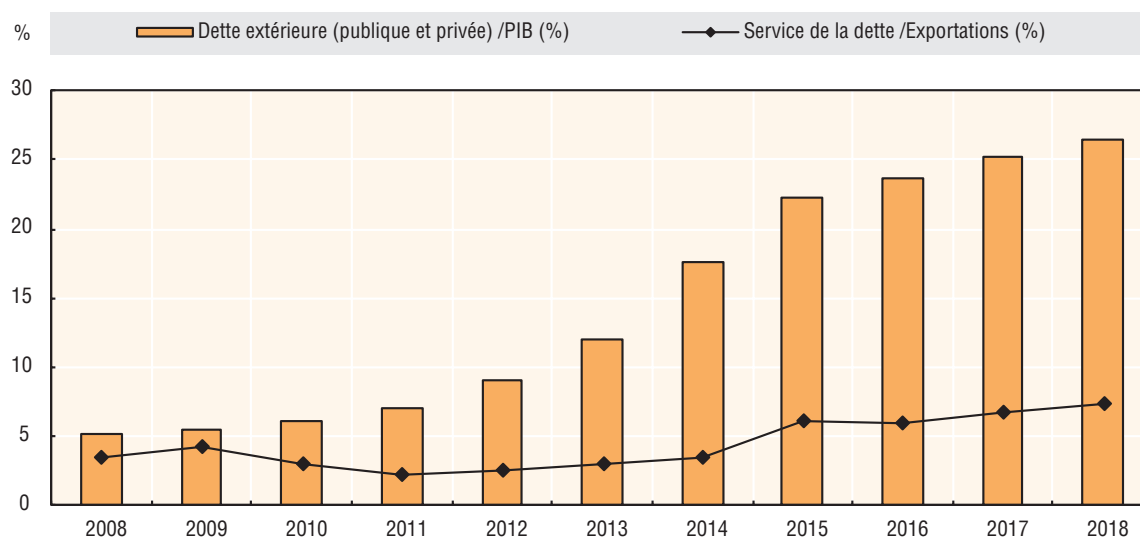
La dette extérieure est majoritairement contractée sous la forme de prêts projets. Quant à la dette intérieure, elle est contractée sur le marché financier régional et destinée à financer les projets d'infrastructures ainsi qu'une partie des dépenses de fonctionnement. En raison du faible niveau de maturation de certains projets, la dette contractée alimente un niveau élevé de soldes engagés non décaissés, ce qui diffère l'impact sur la croissance du PIB.

La forte baisse des cours du pétrole brut, principal produit d'exportation du pays, a entraîné depuis 2015 une dégradation du ratio de la valeur actualisée nette de la dette sur les exportations de biens et services. Selon les analyses de viabilité de la dette conduites conjointement par le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en 2015 et 2016, le risque de surendettement du pays est passé de « modéré à élevé ». Ces constats appellent à une gestion plus prudente et rigoureuse de la dette.

Pour atténuer le risque de surendettement, le dispositif institutionnel de gestion de la dette a été renforcé. L'avis du Comité national de la dette publique (CNDP), consultatif à sa création, est devenu obligatoire en 2016 et préalable à toute décision d'emprunt. Seuls les accords de financement assortis de l'avis motivé du CNDP sont désormais soumis à l'approbation du chef de l'État.



Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV)

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Pour consolider la diversification de l'économie et renforcer sa résilience aux chocs externes, dont la baisse des cours du pétrole, le Gouvernement a mis l'accent au cours de l'année 2016 sur l'amélioration du cadre des affaires pour attirer les investissements. La 7^e concertation annuelle entre l'État et le secteur privé dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF) tenu en 2016 à Douala avait adopté 24 recommandations couvrant 10 chantiers de réformes : i) la création d'entreprises ; ii) le permis de construire ; iii) l'accès à l'électricité ; iv) l'accès à la propriété ; v) la facilitation du commerce transfrontalier ; vi) les litiges commerciaux et l'exécution des contrats ; vii) l'inspection ; viii) la promotion des investissements ; ix) l'accès au crédit et au financement ; et x) le paiement des impôts.

Au terme de l'année 2016, 75 % des recommandations, soit 18 sur 24, ont été exécutées, 3 autres (12,5 %) sont en cours d'exécution et les 3 restantes différées pour l'année 2017. Le Cameroun a progressé d'une place dans le classement 2016 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*. Les progrès susmentionnés devraient se refléter dans la prochaine édition. L'adoption de la loi sur les organismes de placements en valeurs mobilières (OCPVM) constitue un important levier pour la mobilisation de l'épargne publique à travers la Bourse de Douala (DSX).

En matière fiscale, l'impôt sur les sociétés a été diminué depuis 2015, passant de 35 % à 30 %. Ce taux est réduit à 25 % pour les entreprises émettant des titres sur le marché boursier dès 2017. La dématérialisation de la collecte des impôts s'étend progressivement à l'ensemble des centres urbains. L'introduction du paiement des impôts par téléphone mobile a contribué à simplifier la démarche. La déclaration fiscale électronique est un acquis dans l'environnement national, fortement apprécié par les opérateurs économiques. Le rapprochement des services fiscaux (impôts et douanes) à travers le projet de fusion permettra de rationaliser les actions/contrôles des administrations fiscales.



La modernisation du cadastre progresse avec la mise en place du réseau géodésique de référence qui va sécuriser et faciliter la délivrance des titres fonciers servant de collatéraux dans les transactions. Cela va favoriser l'éclosion d'un marché hypothécaire. L'adoption prochaine de la loi sur le régime foncier sera une avancée majeure pour le développement des transactions privées.

Au plan infrastructurel des défis subsistent. Le déficit énergétique persiste mais a été réduit avec un accroissement de l'offre énergétique et une meilleure régulation des eaux du barrage réservoir de Lom Pangar. Le coût des télécommunications demeure élevé par rapport à la moyenne régionale africaine mais la mise en œuvre du projet de dorsale à fibre optique devrait y remédier dans un proche horizon. La compétitivité du port autonome de Douala s'améliore avec la résorption de l'engorgement des quais. La non-disponibilité de main d'œuvre de qualité dans certaines branches d'activités est une contrainte pour le secteur privé.

Secteur financier

Le système financier camerounais reste le plus important des pays de la CEMAC. Malgré le contrecoup de la crise pétrolière, les institutions financières demeurent globalement solides. L'amélioration de la situation financière de la Sonara, principal débiteur des banques, a atténué le risque de crédit du système bancaire et contribué à sa stabilité.

Les banques jouissent d'une liquidité satisfaisante, faisant du Cameroun l'un des pays à liquidité abondante au sein de la CEMAC selon la BEAC. Les excès de liquidité au sein du système bancaire étaient estimés à 5 % du PIB en 2015. Sur la période 2010-15, la masse monétaire au sens large (M2) a progressé de 50.6 %, passant de 2 625 milliards XAF en 2010 à 3 954.6 milliards en 2015, en lien avec les performances macroéconomiques retrouvées, avec une croissance qui se situe entre 4 % et 5.9 % depuis 2013. Les réserves de changes évaluées à 4.2 mois d'importation font du pays le principal contributeur aux réserves de change de l'espace CEMAC depuis la baisse des cours du pétrole.

La profondeur financière appréciée par l'évolution du ratio de la masse monétaire rapportée au produit intérieur brut (M2/PIB) stagne à un faible niveau, compris entre 21 % et 24 % sur la période 2010-15. Il en est de même du taux de pénétration au Cameroun qui reste également faible et se caractérise par une agence pour 149 000 habitants. Cependant, l'arrivée dans le paysage financier des sociétés de transfert d'argent disposant d'une couverture plus large et qui collectent l'épargne à des conditions particulièrement souples a commencé à induire de profonds changements. En outre, les services bancaires mobiles sont en pleine expansion.

Le taux de bancarisation de la population camerounaise (pourcentage des personnes de plus de 18 ans disposant de comptes ouverts dans une banque ou un établissement de microfinance (EMF)) a connu une forte progression en l'espace d'une décennie. Selon l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam), sur la période 2010-15, le nombre de personnes bancarisées a doublé, passant de 13 % à 26 %. Les raisons de cette expansion rapide, même si elle reste faible, sont la densification des réseaux bancaires, notamment par la stratégie de proximité mise en œuvre par les banques classiques, ainsi que le déploiement rapide des EMF, et la baisse des coûts à travers la mise en place d'un fonds de garantie qui protège les petits épargnants. La plateforme intégrée dénommée Cadre d'analyse et de suivi des établissements de microfinance (CASEMF) mise en place par l'agence nationale de la BEAC pour le Cameroun assure le suivi des incidents de paiement et de crédit. Ce dispositif transitoire va progressivement se muer en centrale des risques.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Les principales contraintes du secteur public sont d'ordre institutionnel, réglementaire et organisationnel. Les programmes de réformes en cours de mise en œuvre par le Gouvernement



ont trait à la gestion des finances publiques et à la gouvernance. Ils visent à renforcer le cadre institutionnel ainsi que le processus de maturation, planification, programmation, budgétisation et de suivi-évaluation des investissements publics. Ils permettront également d'améliorer le cadre fiduciaire (processus d'acquisition et de gestion financière) d'autre part, en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. En outre, les réformes ont visé à renforcer le cadre institutionnel et de régulation sectorielle. Dans le domaine de l'énergie, la révision des cadres organiques permettra de consacrer la séparation des fonctions de planification, d'exécution, de contrôle et de régulation.

Le plan de modernisation des finances publiques, actualisé en 2012, constitue une bonne base pour rationaliser la gestion budgétaire au Cameroun. Les réformes y afférentes portent sur le renforcement de la gestion budgétaire pluriannuelle, par la formulation de stratégies sectorielles, la mise en place de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), ainsi que les cellules planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation (PPBS) dans la quasi-totalité des ministères dépensiers. La mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques reste un défi pour consolider les résultats.

Dans le secteur de l'électricité, le dispositif légal, institutionnel et réglementaire a été renforcé par l'application des dispositions de la loi sur l'électricité, adoptée en 2011. La clarification des rôles, attributions et responsabilités de chacun des acteurs est en cours. La fonction de gestionnaire de patrimoine est dévolue à l'agence EDC (Electricity Development Corporation). La gestion du réseau de transport de l'électricité a été confiée à une toute nouvelle structure : la Sonatrel. Le chevauchement d'attribution et de compétence entre l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel) et l'Agence de développement de l'électrification rurale (AER) sont en voie d'atténuation. Les échanges sont en cours avec la société Eneo, concessionnaire de la distribution d'électricité, et les autres acteurs, pour l'adoption d'un modèle permettant d'assurer l'équilibre financier du secteur de l'électricité. Dans cette dynamique de réformes, il importe que celles portant sur la décentralisation soient engagées.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le pays regorge de ressources naturelles d'origine hydrique, forestière, minérale et énergétique. De l'avis des experts, les ressources en eau du Cameroun lui confèrent le second potentiel hydroélectrique du continent. Les réserves de bois et d'hydrocarbures (pétrole et gaz) sont abondantes. Les ressources minérales (fer, bauxite, cobalt-nickel, calcaire, argile, or, manganèse, uranium, rutile, cuivre et diamant) sont prouvées et exploitées à diverses échelles.

L'exploitation du bois, du pétrole, du gaz et des ressources en eau se fait par le biais de partenariats public-privé (PPP). En dépit de la baisse des cours du pétrole, l'exploitation des hydrocarbures (pétrole et gaz) contribue substantiellement aux exportations et aux réserves de changes. Il en est de même pour l'activité forestière qui est en pleine expansion depuis 2015. En outre, l'exploitation judicieuse de l'abondant potentiel en eau et gaz pourrait augurer de la structuration d'un marché régional de l'électricité pour l'Afrique centrale. La valorisation des autres ressources naturelles se situe à une étape initiale, mais avec des politiques adaptées d'incitation à l'investissement dans un contexte de stabilité politique, elles peuvent offrir des perspectives d'évolution dans les chaînes de valeurs et favoriser ainsi la naissance d'industries connexes.

L'État a recours aux PPP pour la valorisation des ressources minières. Trois lois sectorielles majeures que sont le code minier (loi n° 01 du 16 avril 2001), le code pétrolier (loi n° 99/013 du 22 décembre 1999) et le code gazier (loi n° 2002/013 du 30 décembre 2002) régissent les activités. Le pays continue de respecter ses obligations dans l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) à laquelle il a été déclaré conforme en 2013. L'Agence nationale d'appui au développement forestier (Anafor) veille au respect de la réglementation et à la préservation des



ressources dans le cadre du processus Redd+¹. Quant aux engagements de la Cop 21, ils seront suivis par l'Observatoire national sur les changements climatiques (Onacc).

Contexte politique

En 2016, le Cameroun continue de bénéficier d'une relative stabilité au regard du contexte régional marqué par des crises politique, sécuritaire et humanitaire. Cependant, le pays paie un lourd tribut aux incursions meurtrières du groupe terroriste Boko Haram. Celles-ci ont entraîné des déplacements de populations affectant le système productif ainsi que les échanges commerciaux interne et externe. Les couloirs de transhumance du bétail sont perturbés, suscitant des tensions entre éleveurs et agriculteurs. De même, les soubresauts répétitifs de la crise en RCA sont diversement ressentis à l'Est du pays provoquant régulièrement des cohortes de réfugiés. Cela pourrait susciter des problèmes de cohabitation avec les populations autochtones.

Face à ces défis, le Gouvernement a renforcé son dispositif sécuritaire et humanitaire. La gestion de ces menaces pèse sur le budget de l'État. D'importantes ressources sont ainsi détournées des défis nationaux de développement, tels que la lutte contre la pauvreté. La crise socio-politique intervenue au terme de l'année 2016 dans la zone anglophone du Nord-Ouest, notamment à Bamenda et Buéa, est venue rappeler l'impérieuse nécessité de poursuivre l'œuvre de construction de la cohésion nationale, postérieure à la réunification des zones anglophone et francophone intervenue en 1961. Le Cameroun n'est pas un pays fragile mais les diverses crises ont créé des poches de fragilité et constituent des risques pouvant exacerber des tensions latentes jusqu'alors contenues, liées entre autres à la faible inclusion spatiale et à une pauvreté accrue dans certaines régions du pays. Le renforcement de l'inclusion spatiale passe par la mise en œuvre effective et diligente de la politique de décentralisation.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'un des deux axes de la politique sociale du Cameroun porte sur la formation et le renforcement des capacités humaines par le biais de l'éducation et de la santé. Les Objectifs de développement durable (ODD) auxquels le pays a adhéré constituent, avec le document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE), les cadres de référence des politiques sectorielles. Dans le domaine de l'éducation et de la santé, les actions inscrites dans les cadres de dépenses à moyen terme ont porté sur l'universalité de l'éducation, le renforcement de la professionnalisation et l'amélioration de l'état de santé des populations.

Dans le secteur de l'éducation, les mesures ont visé plus spécifiquement l'atteinte des ODD 4 (« veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans les conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »). Dans le cadre du budget programme 2015-17, le ministère de l'Éducation de base continue de conduire quatre programmes : l'universalisation du cycle primaire, l'alphabétisation, l'éducation non formelle et la promotion des langues nationales, l'appui au développement du préscolaire et la gestion et la gouvernance éducative. Pour l'atteinte de ces objectifs, le budget alloué à l'éducation de base a connu une hausse de 9.3 % en 2016, atteignant 206.16 milliards XAF contre 188.58 milliards en 2015.

Dans le secteur de la santé, le cadre de référence est la nouvelle stratégie 2016-20 pour le développement du secteur de la santé. Les mesures reflétées dans le CDMT de la santé ont porté sur l'atteinte de l'ODD 3 (« donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges »). Il s'agit notamment de : réduire d'un tiers la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables, réduire de deux tiers la mortalité des moins de 5 ans, réduire de 80 % la mortalité maternelle, réduire de 50 % la prévalence du VIH/sida et ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10 %. Pour y parvenir,



trois programmes économiques de santé continuent de bénéficier des ressources de l'État et de ses partenaires du secteur de la santé. Il s'agit des programmes portant sur la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; de la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; de la viabilisation du district de santé. Pour soutenir cette politique, le budget du secteur de la santé a connu une hausse de 24.8 % en 2015 et 14.05 % en 2016. Des progrès qui méritent d'être consolidés sont observés au niveau de la mortalité infanto-juvénile et la transmission du VIH/sida. Cependant, la mortalité maternelle demeure élevée.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La croissance économique que connaît le pays depuis quelques années a exercé un impact positif sur la réduction de la pauvreté. Selon les résultats de l'ECAM-4, le seuil de pauvreté s'est amélioré de 2.4 points entre 2007 et 2014, passant de 39.9 % à 37.5 %, contre 40.2 % en 2001. Mais les inégalités se sont développées. Le coefficient de Gini pour l'ensemble du pays atteint 0.44 en 2014 contre 0.39 en 2007 et 0.40 en 2001. Le taux de sous-emploi global chez les personnes âgées de 10 ans et plus s'est dégradé, atteignant 79 % en 2014, contre 71.1 % en 2007, s'écartant de la cible de 50 % en 2020 fixée par le DSCE.

L'analyse comparative des indicateurs de la pauvreté selon les milieux urbain et rural donne des évolutions contrastées. L'incidence de la pauvreté en zone rurale augmente depuis 2001, passant de 52.1 % à 55 % en 2007, pour s'établir à 56.8 % en 2014. L'écart entre le taux de pauvreté national et celui concernant spécifiquement les zones rurales n'a fait que s'accroître en même temps que les disparités entre les ménages. A contrario, l'incidence de la pauvreté en zone urbaine diminue, passant de 18 % en 2001 à 12.2 % en 2011 puis à 8.9 % en 2014 selon l'ECAM-4.

L'ECAM-4 révèle également quatre groupes distincts de régions. La première catégorie est constituée par l'extrême Nord, le Nord, le Nord-Ouest et le Sud où la pauvreté est la plus forte et préoccupante. À elles seules, les deux régions de l'extrême Nord, qui regroupent 30 % de la population, comptaient 60 % des pauvres en 2014. La seconde catégorie est constituée par la région de l'Adamaoua où l'incidence de la pauvreté baisse de manière plutôt modérée. La troisième catégorie – où la pauvreté baisse de manière substantielle – comprend les régions de l'Est, de l'Ouest, du Sud-Ouest ainsi que les deux régions du Centre et du Littoral à l'exception respectivement de leurs capitales régionales Yaoundé et Douala. Enfin, la quatrième catégorie inclut les métropoles de Yaoundé et Douala dont les taux de pauvreté, inférieurs à 6 %, sont les plus bas du Cameroun.

L'incidence de la pauvreté n'a pas reculé en zone rurale depuis une quinzaine d'années. La répartition spatiale de la pauvreté au plan régional révèle de potentielles poches de fragilité dans certaines régions. Ces constats représentent un défi pour repenser les politiques publiques de décentralisation et d'aménagement du territoire. Pour y faire face, le pays met l'accent sur la diversification économique dans les chaînes de valeurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans les diverses régions du pays, afin d'engendrer une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois. Dans le cadre du Planut 2015-17, les régions sont dotées d'infrastructures socio-économiques en vue d'accroître les capacités des plus pauvres à générer des revenus pour leurs besoins de base.

Avec l'appui de la Banque mondiale, un projet pilote de filets de sécurité est en cours de développement. Il sera ensuite généralisé en ciblant les zones et groupes sociaux que l'Institut national de la statistique (INS) devra identifier dans une carte de la pauvreté à réaliser courant 2017. D'autres marginaux et groupes vulnérables tels que les populations autochtones font également l'objet d'un suivi particulier et bénéficient d'actions spécifiques de la part du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Des actions sont orientées vers les personnes âgées et les veuves. Des interventions spécifiques du ministère en charge de l'Administration du territoire et de la décentralisation permettent, à l'occasion, d'apporter des aides et solutions ad hoc en cas



de sinistres ou catastrophes. C'est le cas des aides humanitaires d'urgence destinées aux zones septentrionales (Nord et extrême Nord) ainsi qu'à l'Est.

Egalite hommes-femmes

Le Cameroun a fait le choix politique de la non-discrimination basée sur le sexe afin de donner un accès équitable aux opportunités socio-économiques. Le pays a ratifié la quasi-totalité des accords internationaux se rapportant à l'ODD 5 (« réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Au plan de l'exercice des droits politiques, le Code électoral unique de 2012 veille au respect du genre dans la composition des listes électorales. Par ailleurs, le code du travail et le statut général de la fonction publique ne prévoient pas de discriminations entre les sexes. Dans la sphère privée, les textes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) ratifiés par le Cameroun ne disposent pas de contraintes pour la création d'entreprises.

La politique éducative a permis – au fil du temps – de réduire les disparités. Le taux net ajusté de scolarisation au primaire (6-11 ans) s'est amélioré même si les garçons sont légèrement plus scolarisés (85.7 %) que les filles (84.5 %), pour une moyenne nationale qui se situe à 85.1 % en 2014. Les progrès restent encore lents en raison de l'existence de pesanteurs socio-culturelles et religieuses, de la pratique du nomadisme dans les régions septentrionales et des mariages précoces. Pour atténuer ce dernier défi, en 2016, un nouveau code civil a porté l'âge minimum légal au mariage de la femme de 15 à 18 ans à l'instar de l'homme. Les contrevenants s'exposent dorénavant à des poursuites pénales.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Cameroun

Le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. L'objectif visé est d'accroître substantiellement la contribution du secteur secondaire dans la richesse nationale produite. Il s'agit de la faire évoluer de 27.6 % (en 2009) à 40.0 % du PIB, avec une production manufacturière passant de 14.9 % à 24.0 % du PIB. L'atteinte de cet objectif implique que les biens manufacturés soient davantage prépondérants dans les exportations sur les produits primaires.

Le secteur industriel camerounais, le plus diversifié de la CEMAC, s'est restructuré à la faveur des réformes sectorielles successives liées à l'ajustement structurel, la dévaluation monétaire en 1994 et la libéralisation des filières. Il comprend principalement les industries extractives, les agro-industries, le travail du cuir et du textile, la chimie ainsi que la métallurgie et la transformation des matériaux de construction. Le secteur secondaire qui regroupe ces industries contribuait au PIB à hauteur de 26.2 %. Cette contribution est principalement assurée par les industries extractives et agro-alimentaires qui représentent 12.6 % du PIB. Elle pourrait diminuer au profit du secteur tertiaire. Dans la branche des industries extractives, l'exploitation des hydrocarbures (pétrole et gaz) demeure la principale activité contribuant à 96.0 % au PIB du sous-secteur.

Selon le recensement des entreprises de 2009, les très petites entreprises (TPE) représentent près de 85 % du tissu industriel et les grandes entreprises (GE) n'en constituent que 2 %. Les entreprises du sous-secteur « textiles, confections, cuirs et chaussures » sont les plus nombreuses (54.7 %). Quant aux GE, elles sont concentrées dans trois sous-secteurs : « alimentation, boisson et tabac » (25 %), « bois, papier, imprimerie et édition » (18 %) et « chimie, raffinage du pétrole, caoutchouc et plastique » (17 %).

Le Cameroun dispose d'atouts et opportunités pour lancer son industrialisation et l'asseoir durablement. Les ressources naturelles abondantes, d'origine hydrique, forestière, minérale et énergétique, se prêtent à une montée dans la chaîne des valeurs. Les réserves d'hydrocarbures sont substantielles. Il en est de même des ressources minérales (fer, bauxite, cobalt-nickel, calcaire, argile, or, manganèse, uranium, rutil, cuivre et diamant) qui pourraient connaître une



montée en gamme. Les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui portent l'agro-industrie pourraient pallier les importations de certains biens industriels de consommation. Le dynamisme de création de nouvelles entreprises et la diversité des secteurs dans lesquels elles se déploient montre que le pays dispose d'un tissu industriel susceptible de servir de base à un développement conséquent, notamment à la valorisation de certains produits de base actuellement exportés en l'état.

Bien que dynamique et diversifié, le secteur industriel camerounais dans ses différentes composantes est confronté à des défis dont certains sont structurels. Le diagnostic effectué en 2009 dans le cadre de l'élaboration du DSCE 2010-20 a fait ressortir certains d'entre eux qui demeurent d'actualité : le déficit énergétique, la cherté et la mauvaise qualité des télécommunications, un environnement social et juridique peu sécurisé, les contraintes réglementaires, de normalisation et de qualité, les difficultés d'accès au financement, la formation insuffisante en ressources humaines. La contrebande et la concurrence des produits importés d'Asie et du Nigéria, à bas prix, qui alimentent un secteur informel en pleine expansion, nuisent au développement des industries au profit des activités d'importation et de commerce général.

Les déficits en infrastructures de qualité constituent un obstacle majeur à l'industrialisation. En 2013, environ 10 % des routes revêtues étaient en bon état, 32 % en état passable et 58 % en mauvais état² ; ce qui contribue à l'enclavement des bassins de production et, partant, au renchérissement des coûts de production. Le déficit énergétique, l'absence d'interconnexion des trois réseaux (Nord, Est et Sud) et la vétusté des lignes de transmission sont des contraintes pour un approvisionnement régulier des industries. Le déficit en main d'œuvre qualifiée pèse aussi sur les choix d'investissements. En outre, l'inertie dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires constitue un frein. Enfin, la faiblesse du pouvoir d'achat, avec un taux de pauvreté de 37,5 % en 2014, ne stimule pas significativement la consommation finale des ménages. Dans ce contexte, le désarmement tarifaire progressif résultant de la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) en 2016 avec l'Union européenne qui ouvrira le marché camerounais, constitue un défi pour l'industrie nationale qui devra améliorer son niveau de compétitivité, au risque de sa disparition progressive.

Face à ces défis, la stratégie de développement industriel mise sur l'attractivité du pays, à travers un cadre des affaires propice, des politiques d'incitations à l'investissement, un approvisionnement suffisant et régulier des industries en matières premières, l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services d'appui (communications, télécommunication, énergie, finance) ainsi que du capital humain. La future politique industrielle du Cameroun sera décrite dans un Plan directeur d'industrialisation en cours d'élaboration. Celui-ci visera à accroître la contribution du secteur industriel pour la porter à 24 % du PIB au moins, d'ici à 2035. La priorité est accordée à l'agro-industrie, l'énergie et le numérique, au regard de leurs effets sur l'économie, ainsi qu'aux opportunités d'entrepreneuriat qu'ils offrent.

Au plan infrastructurel, des barrages hydroélectriques sont en cours de construction pour accroître l'offre d'énergie. La dorsale nationale dans le domaine des TIC est en voie de renforcement. En tant que pays de transit, le Cameroun met en œuvre divers projets de transport pour étendre et consolider son réseau structurant à vocation régionale vers le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République du Congo et le Tchad. Il en est de même des routes de desserte intérieure pour désenclaver les grands bassins de production. Les portiques et quais spécialisés au port de Douala ont été renforcés afin de réduire les temps de déchargement des navires, d'approvisionnement des industries en intrants, au plan national et pour les pays de l'hinterland.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre des affaires, le CBF institué en 2009 sert de plateforme de dialogue et de concertation entre l'État et le secteur privé. Rattaché au Premier ministre, le CBF regroupe les organisations représentatives du secteur privé, les principales administrations publiques, la société civile et les partenaires au développement.



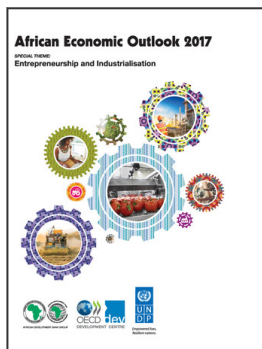
Au plan des politiques d'incitations, le cadre de référence des politiques publiques demeure la loi du 18 avril 2013 qui définit pour tous les investisseurs nationaux et étrangers les régimes fiscaux d'exonérations et les avantages spécifiques dont ils peuvent bénéficier, selon la nature de l'activité. La loi n° 2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun et les trois codes minier, pétrolier et gazier complètent le dispositif d'incitation.

Une politique de redynamisation des secteurs productifs est engagée à travers divers programmes structurants, favorisant l'accès des agro-industries et petites et moyennes entreprises à des financements de moyen et long termes et le développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Notes

1. Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière, et l'ajout du « + » correspond à la prise en compte de l'augmentation des stocks de carbone, par exemple via des pratiques sylvicoles adaptées ou des plantations.
2. Revue des dépenses publiques du secteur du transport routier au Cameroun préparé par la Banque africaine de développement.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Cameroun », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.